

# CONSEIL MUNICIPAL

## 20 FEVRIER 2018

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

## 1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Michel THYBOYEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

### Le cadre réglementaire :

L'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat d'Orientations Budgétaire (DOB) soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il se déroule dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

L'article 1074° de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.3212-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport du Débat d'Orientations Budgétaire. Celui-ci doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal et dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est désormais transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

## I-CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER GENERAL

### 1-situation nationale

Les projections économiques nationales sont relativement optimistes : La reprise économique se confirme grâce à certains facteurs favorables (exportations, taux de crédits faibles, baisse du chômage sous le seuil de 10 %) et une relance de la croissance économique mondiale.

La prévision de déficit public a été revue à la baisse à la fois pour 2017 et pour 2018 : il s'établirait à - 2.9 % du PIB en 2017 (contre - 3% attendus) et - 2.6 % en 2018. Le Haut Conseil des Finances Publiques considère la prévision de réduction du déficit trop lente.

La loi de programmation des finances publiques (PLFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- Une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- Une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- Une diminution de 5 points de PIB de la dette publique,

L'Etat mettra à contribution les collectivités locales par différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales :

- Encadrement de l'évolution du solde budgétaire,
- Encadrement de l'évolution des dépenses des collectivités,
- Diminution de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement,
- Evolution du plafond des concours financiers de l'Etat,
- Introduction d'une règle d'or en matière d'endettement.

Les principales mesures issues du projet de loi de Finances 2018 concernant les collectivités locales sont :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 27.05 milliards contre 30.8 en 2017. Cette baisse provient du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF.
- Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des contribuables
- Le rétablissement d'un jour de carence pour les fonctionnaires
- La mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL°)
- Une hausse de la péréquation verticale (DNP)

## 2-situation de la commune

### 2-1 budget principal

#### 2-1-1 : les dépenses de fonctionnement :

La commune de La Turballe clôturera l'année 2017 par un total des dépenses de fonctionnement de 6 740 965,38 €.

Hors opération d'ordre, la commune continue son effort de maîtrise de ses dépenses.

Sur le chapitre 011 (charges à caractère général) on note une baisse de 7.54 % entre 2015 et 2017.

Sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) la baisse est plus conséquente entre 2015 et 2017 car elle est de 20.09 %. Ceci s'explique d'une part par le transfert du personnel de la maison de l'enfance sur le budget principal de la commune (chapitre 12), et d'autre part par la baisse des subventions allouées au grès des vents, à l'office de tourisme.

Cependant, il faut noter qu'en 2017, une dépense exceptionnelle est imputée au chapitre 65 (enfouissement des réseaux rue de la Mairie pour 80 000 €). Elle ne se retrouvera plus dans les prochaines années.

Par ailleurs une maîtrise des subventions allouées aux associations a été engagée, entre autre par la définition de critères d'attribution précis.

Le chapitre 12 évolue quant à lui à « naturellement » à la hausse mais de manière raisonnable. Cette évolution est générée par le glissement vieillesse technicité et les évolutions dans la carrière des agents. L'augmentation de 2,7% entre 2016 et 2017 correspond à une évolution maîtrisée des charges de personnel.

Enfin, on peut noter que le non recours à l'emprunt depuis 2014 permet de faire diminuer régulièrement le chapitre 66 relatif aux charges financières.

Compte	Libellé	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>6 773 717,35</b>	<b>6 417 389,57</b>	<b>6 740 965,38</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 458 294,29	1 396 175,16	1 348 200,19
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 193 518,37	3 470 915,55	3 573 067,36
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	57 665,00	70 199,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	871 475,72	597 033,80	696 370,18
66	CHARGES FINANCIERES	524 369,42	334 344,89	301 742,42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 505,74	1 251,43	4 116,89
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	596 553,81	560 003,74	747 269,34

#### 2-1-2 : les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 7 240 772,82 € en 2017.

On constate une baisse sur le chapitre 73 du fait de la forte diminution de l'attribution de compensation de 165 000 € depuis 2015 (du fait de la mutualisation informatique avec CAP Atlantique).

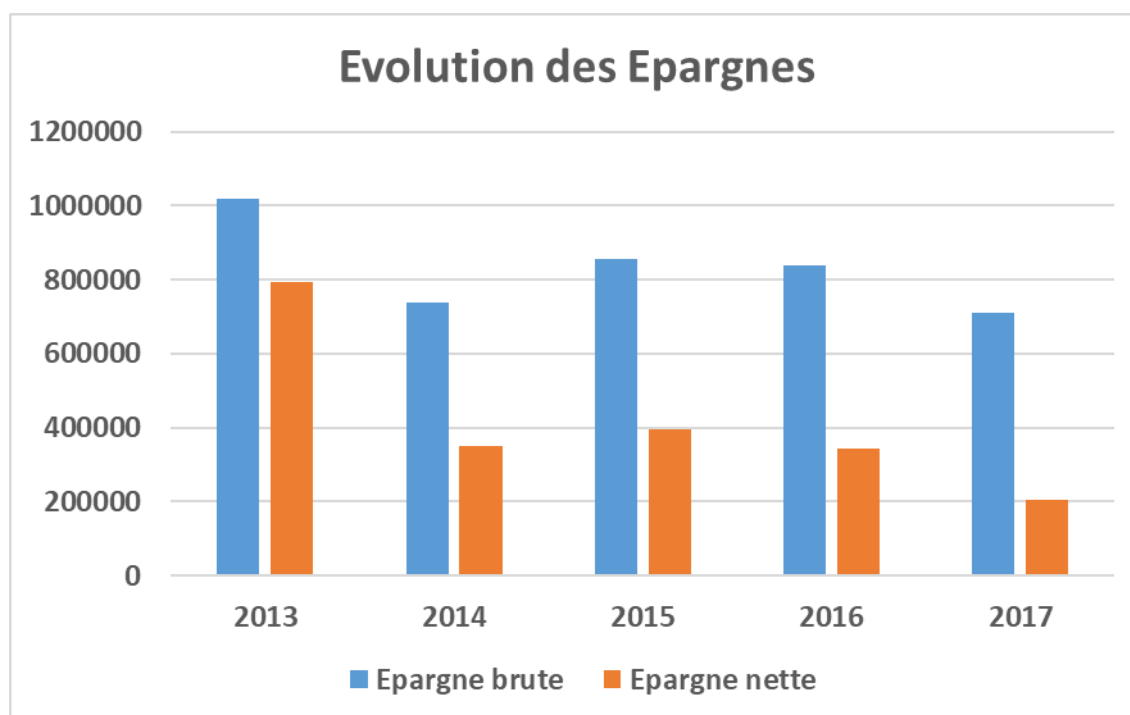
Compte	Libellé	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>7 528 662,43</b>	<b>6 891 132,31</b>	<b>7 240 772,82</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	460 656,13	180 309,53	355 817,47
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	106 360,40	153 213,99	114 245,46
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	230 759,25	268 570,31	289 251,59
73	IMPOTS ET TAXES	4 600 180,03	4 610 201,24	4 537 875,95
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 783 981,57	1 547 195,25	1 604 534,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	78 683,65	74 695,67	70 343,06
76	PRODUITS FINANCIERS	5,62	4,56	16 670,93
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	235 035,78	41 941,76	70 492,40
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 000,00	15 000,00	181 541,29

### 2-1-3 : l'épargne :

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent permet de :

- Rembourser le capital de la dette
- Financer en tout ou partie les dépenses d'investissements (autofinancement).

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Epargne brute</b>	<b>1 017 572</b>	<b>737 802</b>	<b>857 842</b>	<b>838 436</b>	<b>709 718</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	223 614	387 522	461 453	493 173	504 000
<b>Epargne nette</b>	<b>793 957</b>	<b>350 280</b>	<b>396 389</b>	<b>345 263</b>	<b>205 718</b>



L'étude des épargnes permet de constater une dégradation globale de l'épargne nette depuis 2013.

Cela s'explique notamment par les tensions sur la section de fonctionnement qui ont pour effet de fragiliser la capacité d'autofinancement (CAF).

En effet, les recettes de fonctionnement sont en constante diminution (baisse des dotations, participation au redressement des déficits publics...), alors que les dépenses de fonctionnement, même avec une rigueur de gestion accrue ces dernières années, continuent d'augmenter (transfert du personnel des budgets annexes sur le budget principal, évolution mécanique des carrières, ...).

Cela remet en cause les marges financières dont nous disposerons pour les années à venir.

La commune s'est engagée depuis 2014 dans une gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement qui devra être maintenue dans les prochaines années. Il faudra aussi, en parallèle, mettre en perspective de nouvelles recettes de fonctionnement, notamment au travers de la politique fiscale.

Un premier effort a été consenti en 2017 avec une révision du taux des abattements et l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement ainsi que la mise en œuvre de la taxe sur la vente des terrains nus devenus constructibles.

### 2-2 : les budgets annexes :

Les budgets annexes de la commune se clôtureront en 2017 de la façon suivante :

Pour le Camping : un excédent global d'environ 37 000 €.

Pour le VVF : un excédent global d'environ 64 000 €

Pour le Cimetière : un déficit global d'environ 57 000 €.

## II-LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

### 1- Les dépenses de fonctionnement

Comme pour les budgets précédents, la commune reste dans une perspective de maîtrise de ses charges. Il n'en demeure pas moins que pour maintenir un niveau de service à la population répondant aux besoins, il convient d'admettre une augmentation de ces charges.

Pour les charges de personnel, outre les évolutions de carrière des agents de la collectivité (GVT), qui génèrent une inscription budgétaire en hausse, la mise en œuvre du nouveau service de Police Pluri-communale induit aussi une augmentation du chapitre.

En effet, La Turballe recrute les deux agents de police qui seront affectés au service. Une recette complémentaire est cependant inscrite, correspondant au remboursement de la part des communes à qui seront affectés les agents.

Les charges de gestions courantes diminuent quant à elles, notamment du fait de l'absence de la dépense liée à l'enfouissement des réseaux rue de la mairie (travaux clos en 2017). La subvention au CCAS est aussi moins importante qu'en 2017 (Une partie de la subvention communale de 2016 avait dû être inscrite en 2017).

Compte	Libellé	BP 2016	BP 2017	BP 2018
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>6 961 390,53</b>	<b>6 705 749,08</b>	<b>6 804 018,31</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 429 117,00	1 413 633,29	1 499 298,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 510 290,00	3 647 668,79	3 811 674,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	735 138,70	795 671,00	595 413,00
66	CHARGES FINANCIERES	349 000,00	327 000,00	284 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 400,00	4 300,00	5 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	45 000,00	74 965,00	70 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	321 444,83	0,00	138 233,31
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	442 511,00	400 000,00

### 2- Les recettes de fonctionnement

Après deux années de diminution des recettes de fonctionnement, notre prévision 2018 évolue de +1.93 %.

La fiscalité est le premier poste de recettes de la commune. Le dynamisme des bases se confirme d'année en année et s'explique par l'attractivité de la commune et la hausse significative en 2017 du nombre de permis de construire pour de nouvelles résidences (87 en 2017 contre 58 en 2016 et 49 en 2015).

Pour 2018, il est émis une hypothèse de + 2 % sur les bases.

L'augmentation des dotations en 2018 est due à la mise en place de la Police Pluri Communale et aux participations des communes membres qui remboursent, notamment, les frais de personnel des agents recrutés par La Turballe.

De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait se stabiliser, l'Etat ayant mis fin à la contribution au redressement des comptes publics.

Compte	Libellé	BP 2016	BP 2017	BP 2018
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>6 961 390,53</b>	<b>6 705 749,08</b>	<b>6 804 018,31</b>
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	180 309,53	355 817,47	18 326,31
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	108 945,00	121 487,61	90 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	308 050,00	291 350,00	292 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 605 219,00	4 468 103,00	4 702 633,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 667 667,00	1 383 283,00	1 622 715,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 000,00	66 508,00	53 339,00
76	PRODUITS FINANCIERS			5,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 200,00	4 200,00	10 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	15 000,00	15 000,00

### **3- La section d'investissement :**

Le remboursement du capital de la dette sera de 527 400 € en 2018. La commune n'ayant pas recours à l'emprunt depuis 2014 pour financer son programme d'investissement, la dette diminue régulièrement.

Une enveloppe globale de 400 000 € est allouée aux investissements courants. Ils visent principalement les travaux d'entretien du patrimoine de la commune et permettent de le maintenir à un niveau de qualité satisfaisant.

Parallèlement, comme chaque année, la commune dédie un budget aux acquisitions foncières. De l'ordre de 250 000 € en 2018, ce budget doit permettre de continuer à constituer des réserves foncières pour le développement futur de la commune et permettre de répondre à des opportunités foncières, notamment en vue de la construction de logements locatifs sociaux.

Une inscription de 50 000 € est aussi prévue pour la révision générale du PLU.

L'agenda d'accessibilité représente une somme de 40 000€ en 2018 et permettra de répondre aux obligations de la collectivité en terme d'accessibilité des bâtiments publics. Cette somme est allouée annuellement, conformément à l'agenda voté en 2016.,

Dans le cadre du projet pluriannuel d'investissement, la réhabilitation des halles du marché est inscrite sur les exercices 2018 et 2019 puisque les travaux ont dû être décalés d'une année compte tenu des problématiques de classement de l'ERP.

Le programme de réaménagement du centre-ville se concrétisera cette année par les travaux rue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour un montant de 300 000€.

### **4- La dette**

La dette globale s'élève à 8 942 886.38 €. Elle se répartit ainsi :

Budget	CRD
Budget Commune	7 644 006.37 €
Budget VVF	1 071 172.80 €
Budget Camping	227 707.21 €

Les caractéristiques par type d'emprunts se présentent ainsi :

Type	Capital Restant Dû
Fixe	7 399 212.37 €
Variable	1 501 466.74 €
Barrière hors zone EUR	42 207.27 €

Les emprunts ont été contractés principalement à taux fixe et représentent 82.7 % de la dette globale, les emprunts à taux variables : 16.8 % et les emprunts barrières : 0.5 % (ces derniers se terminent en 2018).

La commune a contracté 11 emprunts répartis auprès de quatre établissements prêteurs. Après avoir renégocié en 2016 un emprunt structuré, la commune peut afficher une note de 99.53 % de 1 A au sens de la charte de bonne conduite (CBC).

### **5- Les budgets annexes**

Les budgets annexes s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit:

- Budget camping : 4 800 K€
- Budget VVF : 758 €k
- Budget cimetière : 86 K€

### III-PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Programme	2018	2019	2020
Halles du marché	220 000 €	100 000 €	
Agenda d'accessibilité	40 000€	40 000 €	40 000 €
Aménagement rue de Lattre	300 000 €		
CTM	30 000 €	750 000 €	700 000 €
Viabilisation clos des Simons		125 000 €	125 000€
Investissements courants	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Salle polyvalente	250 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Révision PLU	25 000 €	25 000 €	
Acquisitions foncières	250 000 €	250 000 €	250 000 €
TOTAL DES DEPENSES	1 515 000 €	2 690 000 €	2 515 000 €

### IV-CONCLUSION

Les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2018 sont tournées vers le maintien de la maîtrise des dépenses des charges de fonctionnement, comme pour les années précédentes et ce, afin de préserver les équilibres financiers et permettre de dégager des marges d'investissement et de garantir le maintien des services à la population.

Le programme d'investissement pluriannuel est construit dans cette volonté d'optimisation des dépenses et avec un principe de réalité et de prudence face à nos ressources de plus en plus contraintes.

Dans un contexte national de reprise économique, il convient de rester prudent dans la gestion budgétaire et dans le recours à l'emprunt pour asseoir une situation de désendettement de la collectivité.

L'un des leviers sur lesquels la commune continue à s'engager en 2018 est la mutualisation intercommunale avec l'EPCI mais aussi les communes voisines à l'image de la création du service de Police Pluri Communale.

Ce nouveau mode de gestion sera le garant pour les collectivités de la préservation de ces capacités d'action pour les années à venir.

Monsieur le Maire : avant de lancer le débat, on a quand même quelques bonnes nouvelles. Donc, effectivement, depuis que nous sommes élus, depuis 2014, c'est la première année où il n'y aura pas de baisse de dotation globale de fonctionnement de l'Etat. C'est quand même une bonne nouvelle. Nous avons, comme nous l'avons voté, une diminution du taux des abattements (de 15 à 5 %) ce qui nous permet une recette supplémentaire de 100 000 € sur les abattements. Et puis, ce que l'on peut dire c'est que La Turballe plaît puisque, comme l'a dit fort justement Michel THYBOYEAU, en ce qui concerne les nouvelles résidences, nous sommes passés de 49 en 2015 à 87 en 2017. Aujourd'hui, on a quand même un certain nombre d'habitants en plus. Comme je vous l'ai dit, depuis les 3 dernières années, nous avons augmenté la population de 2 %. Les gens ont envie de venir à La Turballe. Ce sont quand même des côtés plutôt positifs. Après, il faut quand même qu'on reste prudent, notamment en terme d'investissement. Je voudrais remercier les services puisqu'en terme de fonctionnement, pour la première année, je n'ai pas eu d'arbitrage à faire. Aussi bien Michel THYBOYEAU, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances et les services m'ont présenté un budget de fonctionnement tout à fait en équilibre. Je n'ai rien eu à faire et je vous en remercie très chaleureusement et très sincèrement parce que vraiment vous avez fait un bon boulot. Je tiens à le dire publiquement. Je ne vais pas dire que les années précédentes vous n'avez pas fait votre boulot, mais cette année, je n'ai pas eu d'arbitrage à faire. C'est important aussi de le signaler. On n'est pas dans le budget ce soir mais je voulais quand même signaler l'effort qu'ont fait les services pour ce budget de fonctionnement. Voilà ce que je voulais dire rapidement. Après, effectivement, on vous a présenté un programme pour l'année 2018 avec des dépenses d'investissement d'environ 1,5 millions. Forcément, quand on sera au budget au mois de mars, on aura quelques ajustements à faire, on aura certainement un emprunt d'équilibre à faire. Je vous rappelle quand même que, l'année

dernière, pour équilibrer le budget, nous avons mis un emprunt d'1,4 millions que nous n'avons pas utilisé. Depuis 2014, nous n'avons pas fait d'emprunt et nous n'avons pas augmenté les impôts. C'est aussi important de le dire. Ça veut dire qu'on arrive quand même à gérer du mieux que l'on peut le budget de la commune. Je vous laisse la parole.

Jean-Yves AIGNEL : on va être assez bref parce qu'en fait, nous trouvons que la méthode n'est pas la bonne. Nous souhaiterions que ce DOB fasse l'objet d'une commission des finances de telle façon qu'on ait les informations détaillées et que l'on puisse étudier sereinement ce DOB. Ce n'est pas en quelques jours que l'on peut avoir le temps matériel de bien l'étudier, d'avoir toutes les réponses, les éléments détaillés qui nous permettent d'asseoir et de prendre des orientations sur ce DOB. Donc, pour nous le débat, ce soir, on ne souhaite pas l'engager plus en amont. On prend acte de la présentation en Conseil Municipal mais, comme je vous le rappelle, on ne cautionne pas cette méthode. On souhaite une méthode beaucoup plus débattue qui nous permette d'avoir des arguments pertinents et donc constructifs si nécessaire. Nous nous arrêterons là pour le débat et nous prenons acte de la présentation.

Monsieur le Maire : très bien merci. Donc, effectivement, il y aura forcément des commissions finances avant le vote du budget puisque nous sommes bien en Débat d'Orientations Budgétaires. Je prends acte du non débat mais également pas forcément de votre opposition. Je vais prendre ça comme ça.

Jean-Yves AIGNEL : on peut difficilement s'opposer à ce que vous présentez. Vous savez qu'il y a des choses que nous nous n'acceptons pas dans vos propositions, vous les connaissez déjà, on les a déjà exprimées x fois donc, là-dessus, nous avons des positions très claires et très établies comme les vôtres.

Monsieur le Maire : merci Jean-Yves. Avez-vous d'autres commentaires ? Mesdames, Messieurs, allez-y. Non ? L'article 1 dit bien que c'est « prend acte de la présentation du rapport » donc on prend acte et on prend acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires. Merci.

**VU** l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que, dans les communes d'au moins 3500 habitants, le Maire présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette,

**CONSIDERANT** que ce rapport donne lieu à un débat,

**CONSIDERANT** qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

**CONSIDERANT** que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre,

**CONSIDERANT** que ce rapport fait l'objet d'une publication,

**CONSIDERANT** que le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Le Conseil Municipal :

**Article 1 :** prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

**Article 2 :** prend acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels.

## **2 – TARIFS 2018 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – BOULEVARD BELLANGER**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2017-562 du 17 avril 2017 modifiant le Code de la propriété publique,

**VU** la délibération n° 9-1 du 19 décembre 2017,

**CONSIDERANT** que, suite à la rédaction de l'appel à candidature, il convient de modifier le tarif d'occupation du domaine public par un commerce sur l'esplanade Boulevard Bellanger,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** le tarif, d'occupation du domaine public, boulevard Bellanger pour la saison, par un commerce ambulant, voté lors de la délibération n° 9-1 du 19 décembre 2017 est annulé.

**Article 2 :** décide des tarifs suivant :

- Occupation de 30 m<sup>2</sup> du domaine public  
Esplanade boulevard Bellanger  
Forfait juillet et août, fluides compris 2.500 €

### **3 – SUPPRESSION DE LA COMMISSION URBANISME REVISION DU PLU ET CREATION D'UNE COMMISSION URBANISME ET D'UNE COMMISSION REVISION DU PLU**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,

**CONSIDERANT** l'intérêt de créer une commission municipale dédiée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer la commission mixte « urbanisme et révision du PLU » et de créer deux nouvelles commissions : l'une en charge de l'urbanisme et l'autre en charge de la procédure de révision du PLU.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** supprime la commission mixte « urbanisme et révision du PLU » créée lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2015.

**Article 2 :** créé une commission municipale en charge de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, composée des membres suivants :

- Jean-Pierre BRANCHEREAU
- Philippe RONSSIN
- Stéphane CHABIN
- Michel THYBOYEAU
- Martine ELAIN
- Christian ROBIN
- Geneviève BURGAUD
- Marie-France JACQUET
- Dominique GOËLO
- Sabrina BROCHARD
- Jean-Yves AIGNEL
- Monica POIVRET
- Sylvie COSTES

**Article 3 :** créé une commission municipale chargée de l'urbanisme, composée des membres suivants :

- Jean-Pierre BRANCHEREAU
- Christian ROBIN
- Dominique GOËLO
- Martine ELAIN
- Michel THYBOYEAU
- Blandine BOULANGER
- Monica POIVRET
- Pierrick GLOTIN
- Sylvie COSTES

### **4 – MISE EN PLACE DE LA POLICE PLURI COMMUNALE – APPROBATION DE LA CONVENTION**

**VU** le Titre 1<sup>er</sup> du Livre II de la 2<sup>e</sup> partie ainsi que l'article R2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales relatifs à la police du Maire,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L512-1 et suivants et R512-1 et suivants relatifs à la mise en commun des agents de police municipale,

**CONSIDERANT** que la Police Pluri Communale constitue une démarche de solidarité territoriale engagée entre communes d'un même territoire pour répondre, de manière plus efficace aux enjeux pesant sur la sécurité des personnes et des biens,



**CONSIDERANT** que Les communes d'Assérac, Férel, La Turballe, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf, formant un territoire homogène d'un seul tenant de 14 150 habitants, la mise en place d'un service de Police Pluri Communale est de nature à répondre, avec efficacité aux problématiques de sécurité publique de leur territoire.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. J.Y. AIGNEL, Mme M. POIVRET, M. P. GLOTIN, Mme S. COSTES, Mme S. BROCHARD, Mme M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal :

**Article 1 :** valide la création d'un service de police municipale mutualisé (Police Pluri Communale ou PPC) avec les communes d'Assérac, Férel, La Turballe, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,

**Article 2 :** approuve la convention de mutualisation de la police municipale telle qu'elle est annexée à la présente et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure utile à sa mise en œuvre.

## **5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 79-1 et son article 80,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet 17h30 par semaine,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste de Gardien Brigadier à temps complet,

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. J.Y. AIGNEL, Mme M. POIVRET, M. P. GLOTIN, Mme S. COSTES, Mme S. BROCHARD, Mme M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve la modification du tableau des effectifs suivante :

<b>Poste à créer au 1<sup>er</sup> mars 2018</b>
1 – Adjoint administratif à temps non complet 17h30 par semaine
1 – Gardien Brigadier à temps complet